

# FORMATION

## GROUPE DES ELUS COMMUNISTES

---

<p style="text-align: center;"><b>Conseil régional</b> <b>Réunion du 26 et 27 juin 2008</b></p>
---

**Intervention de Sophie Lemoine**  
**La formation continue : un outil performant au service de la promotion des personnes et de développement durable.**

Monsieur le Président, Cher(e)s collègues,

Cette communication portant sur la formation continue a un double avantage.

Elle nous expose, tout d'abord, les différents dispositifs de la Région en matière de formation continue, leurs évolutions et leurs résultats. Bilan qui a tout son intérêt.

Mais surtout, cette communication nous appelle à la plus grande vigilance au sujet des discussions en cours sur la formation professionnelle, compétence essentielle de la Région.

En effet, à la fin de l'été, la ministre de l'Economie, des Finances et de l'Emploi a promis de remettre à plat le système de la formation professionnelle.

Il est ainsi proposé la création d'un outil unique, le compte épargne formation, qui serait géré par un fond régional abondé par l'Etat, les régions et les partenaires sociaux.

Les débats se poursuivent actuellement mais il faut bien avouer qu'il règne un certain flou sur les directions que prendront cette réforme et notamment sur ce qu'il adviendra de la compétence formation professionnelle des régions.

Aussi, il serait peut être opportun que les élus régionaux aient des précisions sur les débats actuels car nous nous interrogeons, suite à l'article de la Tribune du 24 juin, au sujet de la réduction de la cotisation de 0.9% de la masse salariale actuellement prélevée sur les entreprises pour financer les plans de formation.

Je m'inquiète d'autant plus que Pierre Ferraci qui dirige les travaux du groupe multipartite sur la formation professionnelle chargé de remettre un rapport à la ministre appartenait à la Commission Attali.

Commission qui visait à « libérer de la croissance française », en soutenant une mise en concurrence effrénée.

Sur le sujet qui nous préoccupe, la Commission Attali partait d'un constat : « *La formation professionnelle des adultes est aujourd'hui un échec : trop de chômeurs, trop d'emplois non pourvus.* »

On décèle, ainsi, le risque attendu de cette réforme de se diriger vers une simple adéquation de l'offre et la demande en matière de formation professionnelle.

En ce qui concerne l'AFPA, le 31 décembre 2008, la quasi-totalité de la commande publique de la formation professionnelle sera confiée aux régions.

Ainsi, nous prenons note du refus du préfet de proroger de deux ans la Convention tripartite avec l'AFPA, signée afin d'anticiper cette décentralisation.

Pourtant, ce délai permettrait de se donner du temps pour installer une réelle et nécessaire concertation car, les incertitudes sont grandes notamment sur le devenir des personnels et formateurs de l'AFPA.

Celle-ci, de part ses missions de service public, assurait l'hébergement, la restauration des stagiaires. Que deviendra t-il de ces missions ? Il est certain que pour certains groupes privés, c'est un marché particulièrement juteux qui se trouve être délaissé par l'Etat.

Concernant le patrimoine immobilier, l'Etat prévoit d'en transférer la propriété à la Sovafim, société de valorisation des actifs fonciers et immobiliers.

Dans ce contexte, nous nous retrouvons dans les propos de l'Association des Régions de France qui dans un communiqué de presse datant du 11 juin dernier indiquait : *« La formation professionnelle ne peut être considérée comme un produit de consommation courante, notamment lorsqu'il s'agit de personnes en situation difficile. Les régions réaffirment la nécessité d'un service public de la formation pour les personnes très éloignées de l'emploi et leur permettant d'accéder à des formations qualifiantes de longue durée. L'AFPA doit être au cœur de ce service public. »*

L'objectif pour la Bretagne est bien de préserver 11 sites de formation, 10 sites d'orientation professionnelle, des centaines d'emplois et un service public d'intérêt général reconnu en matière de formation.